

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 Novembre 2011

Le conseil municipal :

Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% ;

D'exonérer en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme, totalement :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI.
- 50% de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+).
- Les locaux à usage industriel.
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m².
- Les immeubles classés ou inscrits.

Concernant l'intégration des subventions et travaux effectués par le SYANE sur le poste électrique de Perravex, le montant s'élève à 28 694,17€ en dépenses et recettes.

Adopte une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Est informé que dans le cadre du FISAC Intercommunal, l'action de signalétique homogène à l'échelle intercommunale a été lancée. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) s'est engagée à financer l'achat des bi-mats; il reste à la charge des communes, la location des lattes pour les espaces publics communaux. Il expose que l'entreprise GIROD a été retenue par la CCAS et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec GIROD Signalétique pour la partie à charge de la commune.

Ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de l'association républicaine des Anciens Combattants et victimes de la guerre d'Indochine pour participer à l'édification d'un mémorial à Publier.

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

Le Conseil Municipal s'oppose à toute démarche liée aux exploitations de gaz de schistes ainsi qu'à toute expérimentation qui pourrait être menée dans ce domaine sur le territoire de la commune d'Arbusigny.

Infos diverses :

Lors du dernier weekend concernant les encombrants, des bennes ont été mises à disposition pour les habitants : un problème de dépôt « sauvage » d'amiante remet en question ce service et le Conseil propose d'étudier ultérieurement des solutions ou des conditions différentes.

Un après-midi « échange » avec les aînés est proposé à partir du jeudi 1^{er} décembre à 14 heures.

Une réunion avec toutes les associations de la commune aura lieu le lundi 12 décembre à 20 heures.

Un apéritif –échange avec les artisans commerçants de la commune est prévu le jeudi 15 décembre à 19 heures.

Concernant le PLU, l'enquête publique a eu lieu du 12 septembre au 15 octobre 2011. Monsieur le Commissaire va nous communiquer son rapport au 15 novembre et il sera alors à la disposition du public.